

COMPTE-RENDU de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 26 FEVRIER 2018

ORDRE DU JOUR :

- (Modifications des horaires de l'école), question supplémentaire à ajouter ;
- C.C.B. : modification des statuts;
- Redevance Télécom d'occupation du domaine public 2018 ;
- Urbanisme :
 - D.I.A ;
- Loyer Boulangerie, à compter du 1er mai 2018 ;
- Comptes Administratifs si réception des Comptes de Gestion du Percepteur ;
- Subventions aux Associations ;
- Autorisation de cession de matériels des Services Techniques ;
- Questions diverses.

Présents : Mmes Goutte, Barras, Germain, Guénais, Braud,
MM. Venancy, Gaudinière, M. Baudet, de Boissésou et Picard

Absents excusés : Mme Bernaud, M. Girault .

Le Conseil Municipal s'est réuni, lundi 26 février 2018, à 20 heures, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Mme Goutte, Maire.

Mme le Maire fait l'appel des conseillers, demande l'approbation du compte-rendu du précédent Conseil . Une modification de tarifs du Port apportée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire demande l'ajout d'une question supplémentaire concernant les Rythmes Scolaires et notamment le P.O.T.S.(Plan d'Organisation du Temps Scolaire), à compter de la prochaine rentrée de septembre 2018 . Cette demande est acceptée à l'unanimité.

- Modifications des horaires de l'école :

Mme Braud soumet de nouveaux horaires à l'approbation du Conseil, car ceux précédemment proposés, comportaient une erreur, suite à un malentendu de Mme la Directrice, quant à la mise en place des A.P.C. (Aides Pédagogiques Complémentaires).

Ces A.P.C. obligatoires sont dispensées par les Enseignants, en accord avec les parents, à raison d'une heure par semaine, au cours de séances de 30 minutes minimum.

Pour permettre le bon fonctionnement des A.P.C lors de la pause méridienne, les enfants doivent pouvoir bénéficier de 2 heures de pause méridienne...sinon, les A.P.C. auront lieu après la classe.

Les nouveaux horaires seraient : 8h45/12h et **14h /16h45** , avec A.P.C. de **13h20 à 13h50** , 2 fois par semaine...au lieu de 8h45/12h et 13h30/16h30, avec A.P.C .d'une heure le jeudi, comme actuellement.

Ces modifications devant être parvenues à l'Inspecteur de l'Education Nationale avant le 15 mars 2018, Mme Braud propose de voter ces nouveaux horaires.

Modifications d'horaires approuvées à l'unanimité (10 voix pour).

- C.C.B. : modifications des statuts :

Il faut approuver la modification des statuts : ajouter la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), car la motion doit être votée par la C.C.B.

M.Gaudinière explique la position de Plassac : Plassac est contre cette taxe de 40 € maximum par contribuable, facturée sur la facture d'eau et non sur la feuille d'impôt foncier . Plassac, ayant des bases hautes, sera ainsi pénalisé.

Notre délibération doit comporter des conditions spéciales .

Délibération approuvée à l'unanimité, pour ajouter la compétence GEMAPI, mais en mentionnant des clauses spéciales (10 voix pour).

- Redevance Télécom d'occupation du domaine public 2018 :

Elle s'élève à 656 € pour 2018, au lieu de 655 € pour 2017.

Délibération approuvée à l'unanimité pour 656 € .(10 voix pour).

Mme Barras signale que , dans son secteur, les mobiles ne captent pas.

M.Baudet propose de faire lister les endroits de Plassac où les téléphones mobiles ne passent pas(extérieur de la maison) et d'en faire un cahier de doléances pour le transmettre à Orange.

Il serait judicieux de faire passer l'information aux Plassacais par voie du journal municipal.

- Urbanisme :

- D.I.A. :

2 demandes d'Intention d'Aliéner : Bien immobilier et terrains au 2, Chemin des Vigneaux et
Bien immobilier et terrains au 52, Route de l'Estuaire.

Le Conseil vote à l'unanimité la renonciation de ces biens (10 voix pour).

- Loyer de la Boulangerie à compter du 1er mai 2018 :

Depuis 2010, le montant du loyer s'élève à 550 € HT/mois.

Mme le Maire demande au Conseil s'il est favorable, ou non, à une augmentation de ce montant.

Délibération approuvée à l'unanimité, de maintenir le montant du loyer à 550 € HT, qui doit être réindexé à partir du 1er mai 2018 (10 voix pour).

- Budgets :

A) COMPTES ADMINISTRATIFS :

Budget Principal Communal	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	178.753,29 €	642.920,78 €
Recettes	170.673,29 €	646.367,52 €

Budget Annexe Assainissement	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	87.283,38 €	45.924,75 €
Recettes	160.267,08 €	47.984,33 €

Budget Annexe Port	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	13.143,99 €	15.653,85 €
Recettes	13.581,42 €	20.126,00 €

Budget Développement Economique	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	8.262,24 €	15.281,49 €
Recettes	13.293,01 €	16.360,29 €

Mme le Maire présente les Comptes Administratifs au Conseil,mais ne prend pas part aux votes.

Comptes Administratifs, approuvés à la majorité par délibération (9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

M.Baudet s'interroge sur l'emprunt du Développement économique et le capital remboursé , par rapport à celui du Port

B) COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR :

Ils sont, en tous points, identiques aux Comptes Administratifs 2017.

Comptes de Gestion du Percepteur, approuvés à l'unanimité par délibération (10 voix pour).

C) AFFECTATION DES RESULTATS :

Budget Communal : Besoin de financement de : 21.649,97 € R 1 068

Budget Assainissement : Transfert de 8.747,59 € au S.I.A.E.P.A . Pas besoin de financement.

Budget Port : Pas besoin de financement.

Budget Développement économique : Pas besoin de financement.

Affectations des résultats approuvées à l'unanimité (10 voix pour).

- Subventions aux Associations :

Le Festival Flam' demande à Plassac, une augmentation de la Subvention, qui passerait de 500€ (2017) à 800 € (2018). Le Concert aurait lieu début août 2018, à 17 heures avec une prestation de 6 musiciens au lieu de 2 l'an passé. **Après réflexion, le Conseil se prononce, à la majorité, pour une subvention de 800 € (10 voix pour).** Pour 2019, il y aura des points à bien notifier : le nombre de concerts, le nombre de musiciens et l'horaire (17h, c'est un peu tôt).

Les Associations qui se voient attribuer une subvention pour 2018, sont les suivantes :

Associations	2017	2018	Associations	2017	2018
Paralysés de France	50 €	50 €	Plassac Gym 33	150 €	150 €
S. Catholique	150 €	150 €	Reflets Estuaire	150 €	150 €
Marathon Vins	100 €	100 €	S. Populaire	150 €	150 €
Rats de Cave	150 €	150 €	Mascaret	150 €	150 €
V.C.A.P.	150 €	150 €	Harmonie Berson	70 €	70 €
A.C.C.A.	150 €	200 €	A.D.A.P.E.I.	50 €	50 €
Téléthon	150 €	100 €	Comité des Fêtes	1 700 €	1 700 €

Une nouvelle Association est en cours de formation : «*Sauvegarde de l'Eglise de Plassac*», composée de Mmes Jocelyne Robin, Anna Grech, Hélène Clauss, Mary-Pierre de Boisséson, Marie-Christine Braud, Valérie Bernaud. Une subvention de 150 € lui sera réservée, après régularisation.

Attributions de subventions, approuvées à l'unanimité par délibération (10 voix pour).

- Autorisation de cession de matériels des Services Techniques:

Un groupe électrogène diesel, au prix de vente de 650 €,

Un tracteur tondeuse ISEKI, au prix de vente de 5 500 €.

Autorisation de cession de ces matériels aux prix indiqués, à l'unanimité (10 voix pour).

- Questions diverses :

Mme le Maire indique la date du vernissage de l'exposition d'Aquarelles des Reflets de l'Estuaire : Samedi 06 mars 2018, à 11 heures, à la Salle Polyvalente.

Elle informe de la signature d'un délaissé de voirie, prévu pour jeudi prochain, 1er mars 2018.

Mme Germain demande à revoir les tournées de distribution des journaux municipaux ; chacun devrait noter son parcours de distribution.

Le Club d'Escrime de Blaye est intéressé par l'Ancien Dancing. Qu'en pense le Conseil ? Que faire des affaires stockées par les Ateliers du Mascaret ? Une Convention, bien définie est à établir entre les deux parties.

L'Association Green Bike, organise un circuit VTT, passant par Plassac, le 20 mai 2018.

Le Stade Blayais Hand-Ball désirerait utiliser, avec l'accord du V.C.A.P, le terrain du Peyrat, à l'occasion de la Fête du Rugby. Il prendrait en charge les frais d'eau et d'électricité.

M.Gaudinière prévoit une réunion (avril prochain) pour le fleurissement du village. Il souhaite des propositions...Mettre de la jachère? Des graminées? Des lavandes? Des cactées? Où? Faut-il demander des barriques pour faire des bacs à fleurs? Suspensions dans le bourg? Oui? non?

Emilie Baudrais est venue ce matin, en mairie, présenter ses deux nouveaux projets d'implantation de mosaïques , «Embarquez sur la Muse»..et «Fenêtre sur l'Estuaire ».

Plassac consomme trop d'électricité ! C'est ce qui ressort des relevés de consommation. Comment restreindre ces dépenses ?

M. Baudet fait part des soucis de localisation par GPS, des nouvelles adresses postales: la Route des Côteaux est référencée, mais pas la Route de Compostelle. Des dépôts sauvages d'Everite ont été jetés à Cornette.

Mme Germain demande s'il faut, pour le Journal Municipal, laisser la mention «délai de 6 mois», quant à la vente de l'Ancienne Mairie ? Il vaut mieux ne pas le mettre .

Mme Barras s'interroge sur le devenir des clichés de radiographies...où peut-on les déposer? En mairie ? En déchetterie ? A voir avec le SMICVAL..

Mme Braud informe du retour à l'école de la maîtresse des CM, après son congé de maternité, mais ne sait pas si le personnel en congé de maladie depuis octobre 2017, reprendra son service jeudi prochain...

L'ordre du jour épuisé, Mme le Maire lève la séance à 23 heures.

La Secrétaire de séance,
M-C Braud.